



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
16 juillet 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012

4-10 septembre 2012, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Népal (2013-2017)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-8	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés	9	4
III. Programme proposé	10-18	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	19-20	7
 Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Népal, 2013-2017		8



I. Analyse de la situation

1. Le Népal se classe parmi les pays en développement les moins avancés, sans littoral, et compte 26,6 millions d'habitants, population caractérisée par une complexe configuration regroupant une diversité d'ethnies, de langues, de castes et de religions. Les 83 % de cette population vivent dans des zones rurales à infrastructure rudimentaire. Un conflit armé de 10 ans s'est terminé en 2006, avec la signature d'un accord de paix global, suivi en 2008 par l'élection d'une assemblée constituante qui a proclamé la République du Népal. Malgré les progrès accomplis, le Népal se trouve encore confronté à des difficultés issues du conflit et à des défis politiques pour assurer le processus de paix, promouvoir l'intégration socioéconomique et politique et restructurer l'État. Le Népal s'occupe à présent de la question des hiérarchies traditionnelles et des inégalités. Un tel contexte offre au Népal une occasion unique d'opérer un changement dans le sens de l'inclusion sociale et un développement économique capable de maintenir la stabilité politique et de consolider la démocratie.

2. Malgré les gageures de la dernière décennie, le Népal a réussi à progresser dans son développement. Le *Rapport de 2010 sur le Développement humain* désigne le Népal comme l'un des pays ayant enregistré les progrès les plus rapides, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,428 en 2010 contre 0,210 en 1970. Le Népal est en bonne voie de réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 (passant de 42 % à 21 %, par rapport au minimum vital national). D'autres objectifs du Millénaire ont été atteints ou sont en passe de l'être dans les domaines de l'éducation et de la santé.

3. Certains des objectifs ne se heurtent pas moins à des obstacles persistants. Il s'agit notamment de la santé reproductive, de l'amélioration des systèmes d'assainissement, et de l'emploi productif. Alors qu'il faudrait créer de 450 000 à 500 000 emplois par an, on estime qu'en réalité il n'en est créé que 380 000, ce qui pousse à l'émigration pour chercher du travail à l'étranger. Les transferts de fonds des migrants apportent une aide à l'économie, car ils représentent environ le cinquième du produit intérieur brut (PIB). Ce faisant, le Népal perd néanmoins des ressources humaines et les familles restées seules doivent faire face à de nouvelles difficultés. En matière de taux de chômage l'écart entre hommes et femmes est insignifiant, par contre, en ce qui concerne les salaires, il existe d'énormes disparités. En 2008, le salaire mensuel moyen des femmes était de 59,5 % inférieur à celui des hommes. Le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant du fait que les jeunes de 15 à 24 ans risquent deux fois plus de se retrouver sans travail à l'âge adulte.

4. Les perspectives économiques du pays sont mitigées. Selon les prévisions, les taux d'accroissement du PIB pour 2011-2013 ne devraient pas dépasser les 3,8 % en comparaison du taux moyen de 6,5 % enregistré pour l'Asie du Sud. Le lent redressement à la sortie du conflit, la faiblesse de la gouvernance, l'insuffisance de l'infrastructure, s'agissant en particulier de l'électricité, de l'irrigation et des transports, le climat défavorable à l'investissement et la rigidité du marché du travail sont autant de facteurs qui limitent la croissance. La croissance du secteur industriel a été lente; la part du secteur manufacturier dans le PIB s'est régulièrement réduite sur plus de 10 ans, limitant ainsi les offres d'emploi. Il y a des possibilités d'expansion du secteur agricole qui représente actuellement 35,7 % du

PIB. Le tourisme et l'énergie hydraulique sont d'autres secteurs porteurs de croissance.

5. La faible croissance n'est pas la seule source de préoccupation. La croissance sans exclusion devient de plus en plus difficile à réaliser. Les progrès en matière de développement sont inégaux en fonction des ethnies, du sexe et des divisions géographiques, et cette inégalité est renforcée par le manque d'accès à l'éducation, au développement des compétences et aux moyens de subsistance; elle est en outre aggravée par l'incohérence des politiques. Durant la période 2010-2011, l'incidence de la pauvreté était estimée à 25 % mais 42 % des Dalits sont pauvres, contre 23 % des non Dalits. Le pourcentage des pauvres dans les zones urbaines est de 15 % par opposition à 27 % dans les zones rurales, où le manque de possibilités d'emploi se fait particulièrement sentir. Dans le *Rapport de 2011 sur le développement humain*, l'indice d'inégalité entre les sexes classe le Népal au cent cinquante-septième rang sur 187 pays.

6. Les études de pays réalisées sous l'égide des Nations Unies sur ces inégalités concernent les 20 groupes les plus vulnérables dans le pays, qui pâtissent de conditions de pauvreté, d'un faible niveau de développement humain et d'exclusion, et analysent les causes de leur vulnérabilité. L'étude de pays conclut que la cause profonde de la vulnérabilité est la discrimination liée aux traditions, normes et pratiques socioculturelles. Les injustices qui en résultent sont amplement reconnues. Bien que l'on ait beaucoup fait pour y remédier, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à les éliminer, s'agissant notamment du système de castes, de l'ethnicité, du sexe et des handicaps. Cette question est peut-être la seule question transformationnelle qui importe le plus pour relever les défis auxquels le pays est confronté en matière de développement.

7. Les groupes vulnérables n'ont bien souvent ni les connaissances ni les ressources nécessaires pour demander justice, que ce soit par des mécanismes officiels ou informels, lorsque leurs droits sont violés. En outre, la capacité du gouvernement local pour la prestation de services en général, et notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables, s'est trouvée affaiblie par suite du conflit. L'absence de corps élus locaux depuis 2002 a amoindri la gouvernance locale, restreint la participation des parties prenantes, en particulier des plus vulnérables, aux prises de décisions, et freiné le développement. Au niveau national, les fréquentes mutations de responsables et changements de dirigeants ont compromis l'efficacité des entités de tutelle. Cette situation a entravé la capacité, l'efficacité et l'engagement des institutions nationales à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lois.

8. Les facteurs géographiques et environnementaux contribuent nettement à perpétuer les conditions de vulnérabilité et d'inégalité. Sur 16 pays considérés à l'échelle mondiale comme extrêmement exposés aux effets du changement climatique au cours des 30 prochaines années, le Népal occupe le quatrième rang¹; le secteur agricole, qui emploie 64 % de la population, est lourdement touché. Les groupes les plus pauvres, les plus marginalisés vivent souvent dans des zones reculées, caractérisées par la dégradation de l'environnement, l'exposition aux catastrophes naturelles, et la vulnérabilité aux effets du changement climatique, comme le sont les régions montagneuses et de collines du Moyen et Extrême-Ouest

¹ Indice de vulnérabilité au changement climatique pour 2011.

ainsi que le centre et l'est de la plaine du Teraï. La fréquence et l'intensité des principaux risques nationaux, notamment les sécheresses, les inondations, et les glissements de terrain, sont en augmentation. Le Népal occupe le onzième rang des pays les plus menacés par les tremblements de terre; cette extrême vulnérabilité est aggravée par un urbanisme non planifié et des constructions aléatoires, situation particulièrement préoccupante dans la vallée de plus en plus peuplée de Katmandu.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

9. L'évaluation indépendante des résultats des activités de développement pour la période 2002-2011 conclut que l'appui du PNUD répondait bien aux priorités nationales et aux défis posés par le développement même en des circonstances difficiles. Le PNUD s'est sciemment efforcé de promouvoir l'intégration sociale et sexospécifique. L'évaluation des résultats a fait valoir que les efforts du PNUD dans le domaine de la consolidation de la paix contribuaient notablement au renforcement des capacités d'importantes institutions telles que l'Assemblée constituante et le Ministère de la paix et de la reconstruction, en dépit de progrès généralement lents enregistrés dans le processus de paix et le mécanisme constitutionnel. Le PNUD a dirigé l'initiative d'appui technique à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) pour la démobilisation des soldats déclarés mineurs et des recrues récentes de l'armée maoïste, et a dirigé également le programme interinstitutions des Nations Unies pour la réintégration socioéconomique de ces personnes. Les réalisations du programme ont influé sur les politiques et plans gouvernementaux concernant d'autres activités dans des domaines connexes. Le PNUD a contribué à la réforme juridique et à la modernisation du système judiciaire, s'agissant en particulier du recours à d'autres méthodes de règlement des différends et de l'adoption de moyens de médiation par la Cour suprême. Le programme du PNUD consacré à la création d'emplois par le soutien aux petites entreprises a aidé le Gouvernement à adopter une nouvelle approche au développement de l'entreprise au niveau national. L'action du PNUD s'est en outre manifestée de manière non négligeable dans le domaine de l'environnement et de l'énergie : les enseignements tirés de projets pilotes exécutés au niveau des collectivités ont servi à l'élaboration des politiques, aidant le Népal à adopter des mesures visant à réduire les effets à long terme du changement climatique, notamment la création d'un centre national de gestion des connaissances sur le changement climatique. Cependant, l'évaluation des résultats des activités de développement a souligné que l'insuffisance des ressources et la viabilité précaire entravent les efforts déployés en faveur des moyens de subsistance. D'autres difficultés liées aux programmes antérieurs sont à signaler, notamment les obstacles auxquels se heurte le Gouvernement pour maîtriser les différentes initiatives ou fournir des ressources. L'évaluation a également mis en évidence la nécessité de plus fortes synergies intersectorielles.

III. Programme proposé

10. Le programme proposé correspond parfaitement à la stratégie de développement à long terme du Népal et s'insérera dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2013-2017. Le PNUAD comporte trois composantes dont la première et la plus importante est conçue pour lutter contre les causes de la vulnérabilité, comme le montre l'enquête de pays afin

d'apporter un changement positif et de bons résultats de développement pour les groupes vulnérables. La deuxième composante vise à protéger les acquis du développement et la troisième à renforcer la coopération internationale. Le programme facilitera également la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté à Istanbul faisant de l'équité du développement humain et social et des capacités de production les principaux domaines auxquels le PNUD apportera son soutien.

11. Le programme du PNUD, proposé pour la période 2013-2017 se concentre essentiellement sur les besoins des groupes vulnérables dans le domaine du développement humain afin de s'en prendre aux causes profondes de leur vulnérabilité et de la discrimination, et donc de faire progresser l'égalité entre hommes et femmes, l'inclusion socioéconomique et les droits de l'homme. Le programme relance le renforcement de la capacité institutionnelle de l'État et de son cadre d'orientation politique et aborde aussi bien les situations transitoires que les défis intersectoriels de développement à long terme. Cela comprend les réformes de l'administration publique, base de la restructuration de l'État. Le nouveau programme va équilibrer le niveau d'appui aux politiques stratégiques et le niveau d'intervention communautaire tout en s'intéressant particulièrement aux districts où l'initiative de développement humain est faible. Le principe de « ne pas faire de tort » sera également appliqué. Le PNUD continuera de collaborer avec les organisations de la société civile en vue d'assurer les résultats. La coopération en matière d'assistance technique entre pays de programme, en particulier au sein de la région sera facilitée. D'une manière générale, le programme du PNUD visera principalement les résultats décrits ci-dessous.

12. *Réduction de la pauvreté et croissance sans exclusion.* Sous cette rubrique, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de politiques liées à l'emploi, en complément des activités du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et pour faciliter l'accès aux services financiers, le PNUD aidera le Gouvernement à élaborer des politiques et lui apportera une assistance technique pour la mise au point de stratégies, plans et programmes nationaux en vue de réaliser une croissance sans exclusion et la création d'emplois tout en continuant de privilégier le cadre actuel des objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD aidera aussi le Gouvernement à créer des possibilités de promotion des moyens de subsistance et d'emploi pour les groupes les plus vulnérables, notamment les pauvres, les femmes et les jeunes, grâce à la gestion durable des ressources naturelles, des énergies renouvelables et la création de micro-entreprises. On s'appuiera sur l'expérience tirée de ces initiatives communautaires pour encourager spécialement certains secteurs et fournir des avis en matière de politique générale ainsi que le recommande l'évaluation des résultats des activités de développement.

13. *Réduction de la discrimination.* La volonté collective des organismes des Nations Unies de s'opposer nettement à la discrimination est l'une des caractéristiques spécifiques du PNUAD pour le Népal. Le PNUD appuiera des groupes et des institutions vulnérables ou non, tels que les médias pour mettre au défi certaines conceptions et pratiques discriminatoires; prendre la tête de projets pilotes pour mettre en œuvre des politiques et des procédures non discriminatoires et inclusives dans des contextes institutionnels locaux, et renforcer la participation authentique, et non purement symbolique de groupes vulnérables ou nouveaux-venus dans l'espace démocratique. Les activités du PNUD viendront en complément d'efforts consentis par d'autres organismes des Nations Unies pour encourager les

changements de comportement grâce à des travaux de recherche, des campagnes de sensibilisation, et un soutien aux organismes gouvernementaux pertinents pour mettre en œuvre de manière plus rigoureuse les dispositions en vigueur, relatives à la discrimination positive. Le PNUD appuiera l'élaboration de nouvelles politiques et lois visant à accroître la représentation de groupes vulnérables et de femmes dans les corps décisionnels. Il assistera en outre le Gouvernement dans la collecte, l'analyse et l'utilisation de données sur la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion en vue d'élaborer des politiques et des programmes fondés sur des faits, afin de réduire la discrimination et l'exclusion.

14. *État de droit, justice et droits de l'homme.* Complétant les travaux exécutés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes, le PNUD jouera un rôle de premier plan pour veiller à ce que les femmes et les groupes vulnérables bénéficient de cadres juridiques renforcés et aient un accès accru à des institutions judiciaires équitables, efficaces, garantissant la sécurité et la primauté du droit. Il aidera le gouvernement à faciliter l'accès à l'information et à la représentation juridiques et à renforcer les tribunaux ainsi que les services chargés de l'application des lois, en mettant l'accent sur les politiques tenant compte de la disparité entre les sexes, de l'application des lois et de la mise à jour des lois. Il travaillera pour renforcer la capacité des institutions nationales des droits de l'homme afin de traiter les plaintes, de suivre les violations des droits de l'homme et d'appliquer des recommandations conformes aux dispositions énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, desquels le Népal est signataire.

15. *Gouvernance inclusive.* En collaboration avec le FENU, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes, le PNUD soutiendra le projet de réforme électorale et sa mise en œuvre; il appuiera les capacités présentes et futures des administrations provinciales, locales et de districts, à budgétiser, concrétiser, suivre et évaluer la gouvernance inclusive; il appuiera en outre les efforts gouvernementaux pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le PNUD fournira aussi un appui spécifique, assorti de délais, pour aménager la transition et réorganiser l'État, y compris la réforme de l'administration publique, condition préalable à l'application de la nouvelle constitution.

16. *Gestion des risques liés aux catastrophes et au changement climatique.* Au titre de la composante « défense des acquis du développement » du PNUAD, le PNUD prendra la tête des opérations visant à réduire la vulnérabilité des personnes vivant dans des zones menacées par le changement climatique et les catastrophes; à cet effet, il renforcera les capacités nationales et locales de gestion des risques et d'adaptation, compte tenu des sexospécificités, en mettant l'accent sur la résilience des groupes vulnérables. Les communautés locales seront en mesure de s'adapter aux effets du changement climatique sur leurs moyens de subsistance en ajustant leurs pratiques agricoles et leurs méthodes de gestion des ressources naturelles et réduisant le risque de pertes dues à de soudaines inondations provenant du débordement des lacs glaciaires. Le programme aidera aussi les parties prenantes intéressées à réduire les risques sismiques avec le concours du Consortium népalais de réduction des risques, en rendant plus rigoureux le respect du code de construction, des plans d'occupation des sols exposés aux risques, et en donnant une dimension intersectorielle à la question de la gestion des risques. Les activités du PNUD dans les municipalités complèteront les interventions de l'Organisation internationale pour les migrations (OMM) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Le PNUD renforcera en outre les

systèmes de planification préalable et d'interventions en cas d'urgence, en collaboration avec l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM).

17. *Consolidation de la paix, prévention des conflits et dialogue sans exclusion.* Les Nations Unies continueront de soutenir les engagements pris à l'égard du processus de consolidation de la paix et de réduire les risques de reprise d'un conflit violent, tout en encourageant la responsabilité nationale. En complément des travaux d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD accroîtra la capacité et l'efficacité des mécanismes de justice transitionnelle à traiter des affaires issues du conflit, concernant les droits de l'homme, conformément à la législation internationale, et encouragera le consensus entre les acteurs nationaux, notamment sur des questions de différends fonciers. Le PNUD contribuera à réduire les risques d'un nouveau conflit et les tensions en favorisant le dialogue sans exclusion, la direction participative, la réduction de la violence armée, la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix, et à l'indépendance économique par des programmes relatifs aux modes de subsistance.

18. Au titre de la troisième composante du PNUAD, le PNUD contribuera à *la création de conditions propices à une meilleure coopération internationale* par un renforcement accru des capacités de coordination de l'aide et en faisant en sorte que le Népal bénéficie du financement de la lutte contre le changement climatique.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

19. Le programme de pays sera exécuté sur le plan national en étroite collaboration avec le Ministère des finances, les ministères de tutelle pertinents et les agences d'exécution. Les modalités d'exécution seront choisies en étroite consultation avec le Gouvernement et sur son approbation au cas par cas.

20. Outre son propre système de suivi, qui compte trois bureaux extérieurs, le PNUD utilisera le cadre de suivi et d'évaluation du PNUAD pour suivre les progrès conjointement avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies. Il décomposera les données afin d'enregistrer les variations de résultats entre les hommes et les femmes, les groupes sociaux et les zones géographiques et adoptera de strictes mesures de gestion des risques, de manière à ce que le programme soit exécuté efficacement. Le conseil du programme de pays guidera l'exécution dans la ligne stratégique arrêtée et veillera à ce que le programme soit ajusté conformément aux besoins émergents du pays alors qu'il poursuit sa transition. Le bureau de pays du PNUD aligne ses moyens d'action sur les besoins du nouveau programme et renforcera les synergies entre différents programmes. Il continuera à rechercher de nouveaux partenariats afin d'accroître l'efficacité de ses interventions en matière de développement, et d'amplifier ses efforts de mobilisation de ressources.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Népal, 2013-2017

Priorité ou objectif national : Autonomisation économique et inclusion	Programme de pays/Résultat 2 visé par le PNUAD : Les groupes vulnérables auront plus facilement accès aux possibilités économiques et à une protection sociale adéquate. Indicateur de résultat : Coefficient Gini. Point de référence : 0,35 (Étude de la mesure des niveaux de vie au Népal (NLSS) III, 2011). Cible : Réduction du pourcentage égal à l'inverse du taux de croissance du PIB. Indicateur : Proportion des travailleurs qui vivent avec moins d'un dollar par jour (parité du pouvoir d'achat). Point de référence : 22 % (2010). Cible : 17 % (2015). Domaines prioritaires connexes du Plan stratégique : Élimination de la pauvreté.	<i>Montant indicatif des Ressources pour résultat (en dollars E.U.)</i>			
<i>Contribution des partenaires</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles pour contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des Ressources pour résultat (en dollars E.U.)</i>
Le Gouvernement va coordonner, suivre et planifier aux niveaux central et sous-national et diriger la mise en œuvre pour créer des emplois.	OT : Appui technique FENU : Accès à la microfinance; ONU-Femmes ; politique de l'emploi tenant compte des sexospécificités; Partenaires de développement : assistance technique/ financière.	Fournir une assistance technique et des avis de politique générale pour aider le Gouvernement à mettre au point le prochain plan de développement pour réduire l'inégalité des revenus; capacité du Gouvernement à mettre en œuvre le programme national de micro-entreprise; accès accru des groupes vulnérables aux réserves énergétiques/ressources naturelles.	Indicateur : nombre de nouveaux travailleurs (par sexe, âge, catégorie sociale); Point de référence : 0 au début du programme. Cible : 30 000.	Le Gouvernement a la capacité d'élaborer des politiques de croissance, un plan national et des budgets inclusifs, et de mettre en œuvre des programmes visant à accroître l'accès des groupes vulnérables à l'emploi et aux débouchés économiques;	Autres : Ordinaires : 10,6 millions

Priorité ou objectif national : Justice sociale et inclusion**Programme de pays/Résultat 3 visé par le PNUAD** : Les groupes vulnérables et stigmatisés acquièrent plus de confiance en eux, de respect et de dignité.

Indicateur de résultats : mesures d'autonomisation des femmes dans les régions du Moyen et Extrême-Ouest. **Point de référence 1** : 0,431 (Moyen-Ouest)/0,456 (Extrême-Ouest)/0,496 (Népal). **Cible** : Réduction des disparités entre moyennes régionales/nationales. Indicateur : pourcentage de Dalits qui, dans certains districts, estiment que la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste a diminué au cours des cinq dernières années. **Point de référence** : À déterminer dans le cadre d'une enquête conjointe des Nations Unies qui sera menée en 2013. **Cible** : 30 % d'accroissement par rapport au point de référence. **Domaines prioritaires connexes du Plan stratégique** : Gouvernance démocratique

Contribution du gouvernement	Contribution d'autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus des contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Ressources indicatives par produit (dollars)
Le Ministère de l'administration générale met en œuvre des mesures de discrimination positive et forme des institutions fonctionnaires dans le domaine des sexospécificités/inclusion.	Les Nations Unies/partenaires engagent les individus, pour entreprendre des recherches, mener des campagnes de sensibilisation et assurer des activités de suivi; fournir des appuis politiques aux institutions publiques pertinentes afin d'accroître la représentation des groupes vulnérables dans le service public et mobiliser.	Appui technique à la Commission des Dalits pour entreprendre des recherches, mener des campagnes de sensibilisation et assurer des activités de suivi; fournir des appuis politiques aux institutions publiques pertinentes afin d'accroître la représentation des groupes vulnérables dans le service public et appliquer, en vue d'une plus grande inclusion, une planification fondée sur des données factuelles.	Indicateur : pourcentage de femmes/Dalits/Janajati/Musulmanes dans la fonction publique/ Point de référence : 14,2 % de femmes (données recueillies sur les groupes sociaux). Cible : à déterminer sur la base d'un système de quotas pour remplir de nouveaux postes vacants (projet de loi en vigueur), attente d'adoption par le parlement).	La Commission des Dalits a accru sa capacité de recherche/sensibilisation. Les institutions publiques ont la possibilité de mettre en œuvre des politiques/lois existantes et d'élaborer de nouvelles politiques/lois pour accroître la représentation des groupes vulnérables, et recueillir, analyser et utiliser des données ventilées.	Ordinaires : 1,6 million Autres : 5 millions
Le Gouvernement fournira des ressources, des bureaux et des plans stratégiques; il appliquera les	UNICEF : comités para juridiques; ONU-Femmes - plaidoyer pour les droits des femmes; Haut-Commissariat aux	Conseils techniques et projets pilotes pour améliorer l'accès par les femmes/groupes pour les droits des femmes; Haut-Commissariat aux	Indicateur : pourcentage de recommandations de la commission des droits de l'homme appliquées par le Gouvernement. Point de référence : 29 % (2011)	Amélioration de la capacité du Gouvernement à réformer et appliquer les lois. Les populations vulnérables et les femmes ont la capacité de revendiquer leurs droits.	Ordinaires : 1,25 million Autres : 7,25 millions

<i>Contribution du gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars)</i>
décisions des tribunaux/ recommandations de la commission nationale des droits de l'homme	droits de l'homme : conseils techniques; Organisations des droits de l'homme : données sur les violations des droits de l'homme	représentation juridiques; appui technique pour renforcer les tribunaux et institutions chargées de l'application des lois en vue de revoir les lois discriminatoires et d'améliorer l'application femmes).	Cible : 60 % (2017) Indicateur : nombre de personnes vulnérables bénéficiant des services du centre de médiation. Point de référence : 3,500 (40 % de femmes) (2009-2011).	Capacité accrue des institutions des droits de l'homme à assurer les activités de suivi et de rapport.	
			Cible (2017) : 10 000 (70 % de la commission des droits de l'homme.		
L'État/ Commission électorale du Népal alloue suffisamment de fonds pour les élections.	PNUAD : Système de subventions fondé sur les résultats; UNICEF : Gouvernance favorable aux enfants;	Conseils techniques et renforcement des capacités de la Commission électorale du Népal pour l'organisation d'élections légitimes et ouvertes à tous.	Indicateur : Pourcentage d'hommes/femmes autorisés inscrits sur les listes électorales par la Commission électorale du Népal.	La commission électorale a la capacité d'organiser des élections légitimes, inclusives et transparentes. Les organes provinciaux et locaux peuvent planifier, budgetiser, exécuter, suivre des projets et établir des rapports à ce sujet.	Ordinaires : 4,75 millions Autres : 27,5 millions
Le Ministère du développement local	UNESCO : Couverture médiatique des élections;	Conseils techniques et renforcement des capacités des organes locaux afin qu'ils puissent mettre en œuvre des plans intégrés répondant aux besoins des groupes vulnérables et des femmes.	Cible : 70%/70%	Indicateur : Pourcentage de comités de développement à l'échelon des districts/municipalités qui octroient/déboursent des sommes forfaitaires à titre de subventions en stricte conformité avec les principes directeurs.	
	FNUAP : Collecte de données; ONU-Femmes : Planification tenant compte des sexospécificités.			Point de référence : 35 comités de développement à l'échelon des districts	

<i>Contribution du gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars)</i>
catastrophes ainsi qu'un programme national d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique.	appuient l'application des mesures prioritaires concertées. avec un financement adéquat, tenant compte des sexospécificités, ainsi que d'un système d'adaptation aux effets du changement climatique permettant de réagir effectivement aux catastrophes et d'en réduire les risques.	gestion des risques de catastrophes, efficace, avec un financement adéquat, tenant compte des sexospécificités, ainsi que d'un système d'adaptation au changement climatique, tenant compte des sexospécificités, qui ont été instaurés et mis en œuvre au niveau local et des écosystèmes.	<p>Point de référence : nombre d'allocations régulières.</p> <p>Cible : Plus de 5 % pour chacune</p> <p>Indicateur : nombre de systèmes d'adaptation au changement climatique, tenant compte des sexospécificités, qui ont été instaurés et mis en œuvre au niveau local et des écosystèmes.</p>	<p>Point de référence : 0</p> <p>Cible : 100 plans.</p>	<p>Autres ressources :</p> <p>stratégie de gestion des risques de catastrophes et du système d'adaptation au changement climatique. Les systèmes de planification préalable/interventions d'urgence sont en mesure de préparer la population aux catastrophes et à y réagir.</p>
Le Gouvernement facilitera le processus de justice transitionnelle en créant des mécanismes et commissions idoines.	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) : Conseils techniques sur la justice transitionnelle; UNICEF : Protection de l'enfance; ONU-Femmes :	<p>Indicateur : Pourcentage d'affaires enregistrées instruites par les mécanismes de justice transitionnelle mis en place conformément aux normes internationales;</p> <p>Point de référence : 0;</p> <p>Cible : 20 %</p>	<p>Indicateur : Pourcentage d'affaires enregistrées instruites par les mécanismes de justice transitionnelle administrer la justice transitionnelle et à répondre aux besoins des populations touchées par le conflit.</p> <p>Point de référence : 0;</p> <p>Cible : 20 %</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>Les acteurs nationaux accroissent leur capacité à administrer la justice transitionnelle et à répondre aux besoins des populations touchées par le conflit.</p> <p>Autres ressources :</p> <p>Le Gouvernement/société civile accroissent leur capacité en matière de règlement des différends, capitales, notamment les différends fonciers.</p>	

<i>Contribution du gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars)</i>
Les dirigeants nationaux participent aux efforts de prévention du conflit, notamment par la formation participative de dirigeants et une participation accrue des femmes.	OIT : Participation des programmes pilotes visant à réduire les risques de conflit par les personnes touchées par le conflit; dialogue ouvert à tous sur des questions relatives à la consolidation de la paix, Point de référence : 0. UNICEF : Droits de l'enfant; la réduction de la violence armée et l'indépendance.	Indicateur : Nombre de dirigeants locaux qui exercent leurs fonctions en collaboration, et ont recours au dialogue inclusif pour traiter de questions de transition, de questions sociopolitiques et de développement. Point de référence : 0.	Indicateur : Nombre de dirigeants locaux qui exercent leurs fonctions en (politiques, société civile et gouvernement) font preuve d'une capacité collaborative accrue.	Indicateur : Nombre de dirigeants locaux qui exercent leurs fonctions en (politiques, société civile et gouvernement) font preuve d'une capacité collaborative accrue.	Ressources ordinaires : 6 millions
ONU-Femmes :	Participation accrue des femmes et des filles aux efforts de consolidation de la paix.	Indicateur : Pourcentage de bénéficiaires ciblés se trouvant dans les zones géographiques de tension (points chauds) qui estiment que le PNUD a un impact positif sur la violence armée.	Indicateur : Pourcentage de bénéficiaires ciblés se trouvant dans les zones géographiques de tension (points chauds) qui estiment que le PNUD a un impact positif sur la violence armée.	Indicateur : Pourcentage de bénéficiaires ciblés se trouvant dans les zones géographiques de tension (points chauds) qui estiment que le PNUD a un impact positif sur la violence armée.	Autres ressources : Des programmes pour réduire la violence armée/améliorer la sécurité des citoyens sont élaborés et mis à exécution.
		Point de référence : 0	Point de référence : 0	Point de référence : 0	Point de référence : 24,75 millions